

"Le Snudi-FO se félicite de la décision rendue par le Tribunal administratif le 23 février 2010 jugeant non fondée le licenciement prononcé à l'encontre de Marc Sénotier PE2 à l'IUFM de Melun, à l'issue d'une année de prolongation de stage effectuée sur une classe de CP à Touquin de septembre 2004 à Juin 2005.

Il informe les collègues et attire l'attention de tous : des dizaines de stagiaires, comme Marc ont été licenciés.

Les moyens les plus inadmissibles ont été utilisés, le faux et le mensonge. Des responsables ont même à l'époque osé prétendre que ces jeunes stagiaires étaient dangereux pour les enfants et que notre syndicat défendait n'importe qui !

Le SNUDI FO rappelle la place prépondérante qu'il a occupée alors pour l'interdiction de tous les licenciements de stagiaires PE2 et pour exiger de l'administration de l'Education nationale la mise en œuvre des dispositifs de formation adaptés dus aux jeunes collègues ayant été recrutés sur concours.

Multipliant les démarches : depuis la constitution des dossiers des stagiaires, la signature d'une pétition, les délégations à l'IUFM, au rectorat, à l'Inspection académique, au ministère...jusqu'à la rédaction des recours au Tribunal Administratif, le SNUDI FO s'est en toute circonstance affirmé aux côtés des PE2 menacés.

Ce fût le cas pour Marc Sénotier pour lequel une campagne départementale acharnée a été organisée mobilisant avec le soutien de la CGT , l'UNSA, Sud et le SNE, les enseignants et jusqu'aux parents d'élèves et Maire du village où Marc avait appris à lire à ses élèves.

5 ans après, le T.A. annule son licenciement....et propose sa réintégration en prolongation de stage à l'IUFM !

Ce sont les mêmes autorités qui aujourd'hui décident de fermer les IUFM et d'expédier directement dans les classes des centaines de jeunes, sans aucune formation initiale ! En lieu et place d'une année rémunérée dans le cadre du statut de fonctionnaire stagiaire de l'Etat , la formation professionnelle au métier d'enseignant se voit ainsi réduite à un simple "compagnonnage" avec un suivi aléatoire par des « tuteurs » qui seraient donc responsables de la « formation », du suivi, et de la titularisation (voire du licenciement) du PE-stagiaire !

Elle aboutit à la suppression de 18 000 postes dès cette année.

Voilà ce qu'est la mastérisation dont il est urgent d'exiger tous ensemble le retrait!

Le Snudi-FO demande audience au Recteur pour une juste indemnisation des préjudices matériels et moraux subis par Marc."